

République Française
 Département Cher
Commune de LIMEUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

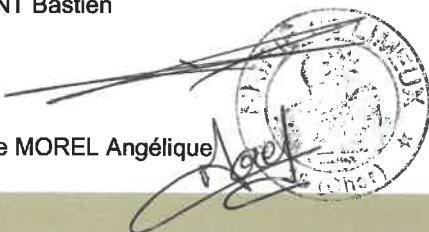
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

L'an 2025, le 24 Novembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2025.

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 7		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture de BOURGES
 Le : 27/11/2025
 Et
 Publication sur le site
<http://limeux-berry.fr>

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique



16_2025 – CONVENTION FOURRIERE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention avec la SBPA pour le service de la fourrière des chiens errants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de reconduire cette convention soit :

- 1€ par 168 habitants : 168.00€

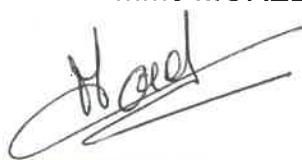
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 25/11/2025

Le Maire
 Julien YVON



Secrétaire de séance
 Mme MOREL Angélique



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 27/11/2025